

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 3 AVRIL 2024

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

1 PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE - CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LA COUVERTURE DU RISQUE PRÉVOYANCE DES AGENTS DE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Il est proposé au Conseil de donner mandat au Centre de gestion de la Vendée (CDG85) pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau régional consécutives à la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance des agents de ville de La Roche-sur-Yon.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 44 VOIX POUR

2 ACTUALISATION DES CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE MISSION DES AGENTS ET ÉLUS DE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Cette délibération vise à actualiser le règlement précisant les conditions de prise en charge des frais de mission des agents et élus de la ville de La Roche-sur-Yon suite à la parution d'un nouveau texte réglementaire.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 34 VOIX POUR

10 abstentions : Monsieur Guy Batiot, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Héлары, Monsieur Romain Bossis, Monsieur Vincent Lepley, Madame Martine Chantecaille.

3 CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES - SOUSCRIPTION DE DIFFÉRENTS CONTRATS D'ASSURANCE

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Il est proposé au Conseil d'approuver les termes d'une convention de groupement de commandes entre la ville de La Roche-sur-Yon et La Roche-sur-Yon Agglomération pour le renouvellement de leurs contrats d'assurances arrivant à échéance le 31 décembre 2024. La Ville est désignée coordonnateur de ce groupement.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 44 VOIX POUR

4 CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES - SERVICES DE FORMATION

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Le conseil est appelé à autoriser la constitution d'un groupement de commandes avec La Roche-sur-Yon Agglomération, ses communes membres et le CIAS en vue du renouvellement des marchés de formations. Aussi, afin de réduire les coûts associés à ces prestations, il est proposé de constituer un groupement de commandes en application des dispositions de L.2113-6 et L.2113-7 du code de la commande publique. La coordination de ce groupement de commandes sera assurée par La Roche-sur-Yon Agglomération.

La procédure sera décomposée en 3 lots :

- ✓ Lot 1 : Autorisations de conduite - CACES
- ✓ Lot 2 : Habilitations électriques
- ✓ Lot 3 : Formations amiante

Les accords-cadres seront conclus pour une durée d'un an, reconductible tacitement trois fois, soit pour une durée maximum de 4 ans.

Une convention de groupement de commandes précise les modalités de fonctionnement du groupement de commandes, ainsi que les missions du coordonnateur.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 44 VOIX POUR

5 TRAITEMENT CURATIF DES FRELONS ASIATIQUES - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

Afin de lutter efficacement contre le frelon asiatique sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, La Roche-sur-Yon Agglomération a décidé, depuis le 1^{er} septembre 2015, de soutenir les communes, en prenant en charge financièrement la destruction des nids chez les particuliers. Les communes elles restent chargées du domaine public.

Un groupement de commandes permanent a été constitué en 2019 afin de disposer d'un marché à bons de commandes pour la réalisation des prestations. Ainsi, à ce jour, la Ville La Roche-sur-Yon Agglomération, Aubigny-Les Clouzeaux, Dompierre-sur-Yon, La Chaize-le-Vicomte, La Ferrière, Landeronde, Mouilleron-Le-Captif, Nesmy sont dans le groupement.

Le marché actuel étant terminé depuis le 29 février 2024, il est proposé aux membres du Conseil municipal de prendre acte de l'attribution de l'accord-cadre concernant le traitement curatif des frelons asiatiques et d'autoriser Monsieur Luc BOUARD, Maire, ou Madame Sylvie DURAND, Adjointe, à signer ce marché, ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre et exécution.

En application des critères susvisés, la Commission d'appel d'offres du 28 mars 2024 a décidé d'attribuer l'accord-cadre à l'entreprise suivante : **PROPHY VEGETAL (85000 LA ROCHE-SUR-YON)**.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 44 VOIX POUR

6 MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES - AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Le conseil est appelé à autoriser la signature des avenants aux marchés suivants :

- ✓ V19160 - avenant n°1 : modification des statuts du titulaire du marché entraînant notamment des changements d'adresse postale, de coordonnées bancaires et de numéro de SIRET.
- ✓ V19164 : avenant n°1 : modification des statuts du titulaire du marché entraînant notamment des changements d'adresse postale, de coordonnées bancaires et de numéro de SIRET.
- ✓ V23005 : avenant n°3 : ajout de prestations concernant ce marché de travaux (reprise d'enrobés complémentaire pour une zone dans la cour maternelle suite au mauvais état de l'enrobé existant

autour des zones de réfection).

- ✓ V23006 - avenant n°1 : modification des prestations en moins-value et en plus-value.
- ✓ V23007 - avenant n°2 : modification des prestations en moins-value et en plus-value.
- ✓ V23009 - avenant n°1 : intégration au marché de prestations supplémentaires.
- ✓ V23014 - avenant n°1 : intégration au marché de prestations supplémentaires.
- ✓ V23018 - avenant n°1 : intégration au marché de prestations supplémentaires.
- ✓ V23046 avenant n°2 : il s'agit d'organiser le transfert du marché à la société VITAL CONCEPT (22600 LOUDEAC) suite à la mise en place d'un contrat de location gérance entre les 2 sociétés. Tous les droits et obligations nés du marché sont transférés à la société VITAL CONCEPT qui devient donc le nouveau titulaire.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 44 VOIX POUR

7 SÉCURISATION DES GROUPES SCOLAIRES LÉONCE GLUARD, PYRAMIDES, JEAN MOULIN ET JEAN YOLE - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

La Ville souhaite sécuriser quatre groupes scolaires situés en quartier prioritaire : les Pyramides, Jean Yole, Jean Moulin et Leonce Gluard. A ce titre, la Ville a candidaté au dispositif du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) sur le volet « sécurisation des équipements scolaires ». Ces demandes de subvention se portent sur les systèmes d'alertes, la sécurisation des portes et fermetures ainsi que le rehaussement des franchissables. Ces établissements bénéficient tous d'un plan particulier de mise en sûreté (PPMS).

Il est proposé au Conseil d'approuver le plan de financement ainsi que les demandes de subventions.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 44 VOIX POUR

8 CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL - REPRISE DE MATÉRIEL

Rapporteur : Monsieur Patrick Durand

La société NOREMAT propose de racheter un matériel de broyage et d'entretien des accotements au prix de 8000 € net de taxes. Il est proposé au Conseil d'approuver les conditions de cette reprise.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 44 VOIX POUR

9 PARKING NAPOLÉON - INSTAURATION DES TARIFS DU STATIONNEMENT HORAIRE ET DES ABONNEMENTS

Rapporteur : Monsieur Patrick Durand

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la tarification du PARKING NAPOLEON.

Tarifcation horaire :

Durée	Tarif H.T.	Tarif T.T.C
Les quatre premiers quarts d'heures (de 0 à 1 h 00)	Gratuit	
Les quatre quarts d'heures suivants (de 1 h 00 à 2 h 00)	0.42 €	0.50 €
Tous les quarts d'heures suivants (de 2 h à 24 h 00)	0.25 €	0.30 €
L'heure supplémentaire (au-delà de 24 h 00)	0.83 €	1.00 €
Forfait nuit (19 H- 9 H)	1.67 €	2 €
Le ticket perdu par 24 H	23.67 €	28.40 €

Tarification spécifique aux abonnements :

Type d'abonnement	H.T.	T.T.C.	Soit un coût de revient au mois
24 h/24 h – Annuel	360 €	432,00 €	36,00 €
24 h/ 24 H Trimestriel	100 €	120,00 €	40,00 €
24 h / 24 h Mensuel	37,50 €	45,00 €	45,00 €
6 h – 21 h 7j/7j – Annuel	240 €	288,00 €	24,00 €
6 h – 21 h 7j/7j - Trimestriel	66,67 €	80,00 €	26,67 €
6 h – 21 h 7j/7j – Mensuel	25 €	30,00 €	30,00 €

Modalités relatives aux véhicules électriques

Le stationnement des véhicules 100% électriques est gratuit. Les modalités d'accès et de stationnement des véhicules 100% électriques sont déterminées par arrêté du Maire.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 44 VOIX POUR

10 DÉNOMINATION DES VOIES ET DES ESPACES PUBLICS

Rapporteur : Madame Laurence Gillaizeau

Après propositions de la commission du 20 février 2024, le Conseil municipal est invité à se prononcer sur les suggestions de dénominations de voies et espaces publics.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 44 VOIX POUR

11 MANDAT SPÉCIAL - SALON DE L'AGRICULTURE

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Il est proposé au Conseil d'accorder un mandat spécial à Luc BOUARD, Nathalie GOSSÉLIN, Frédérique PÉPIN, Françoise RAYNAUD et Bruno GUILLOU dans le cadre d'un déplacement au Salon de l'agriculture du 27 au 28 février 2024.

QUESTION ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 29 voix POUR

10 voix CONTRE : Monsieur Guy Batiot, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Hélaré, Monsieur Romain Bossis, Monsieur Vincent Lepley, Madame Martine Chantecaille.

5 ELUS N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE : Monsieur Luc Bouard, Madame Nathalie Gosselin, Madame Frédérique Pépin, Madame Françoise Raynaud, Monsieur Bruno Guillou.

12 MAITRISE D'ŒUVRE POUR DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'ESPACES PUBLICS ET D'ENTRETIEN DE VOIRIE - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : Monsieur Patrick Durand

Il est proposé au Conseil d'approuver les termes d'une convention de groupement de commandes entre la ville de La Roche-sur-Yon et La Roche-sur-Yon Agglomération pour un accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour des travaux d'aménagement d'espaces publics et d'entretien de voirie. La Roche-sur-Yon Agglomération est désignée coordonnateur de ce groupement et sera chargée, à ce titre, de signer le marché au nom et pour le compte du groupement.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 44 VOIX POUR

13 MODIFICATIONS DE DOMANIALITÉ - CLASSEMENT ET DÉCLASSEMENTS D'EMPRISES FONCIÈRES - IMPASSE DE LA GRANGE LOTISSEMENT MAISON NEUVE DES LANDES ET BOULEVARD MICHEL ANGE QUARTIER DES JAULNIERES

Rapporteur : Monsieur Patrick Durand

L'aménageur BMP a achevé les travaux de voiries des Lotissements Maison Neuve des Landes 1 et 3 et des régularisations foncières doivent être réalisées pour les parcelles section DZ numéros 258 et 260, situées impasse de la Grange, lotissement de Maison Neuve des Landes.

Il est proposé le classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée DZ numéro 260 (2 m²) et le déclassement du domaine public, en vue de leur aliénation, de la parcelle DZ 258 d'environ 1 m² située impasse de la Grange et d'une emprise foncière d'environ 5 m² située boulevard Michel-Ange.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver ces modifications de domanialité.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 44 VOIX POUR

14 CESSION D'UNE EMPRISE FONCIÈRE AU PROFIT DE MONSIEUR JEAN-PIERRE BLANCHARD ET MADAME CHRISTELE CHEVILLON - IMPASSE DE LA GRANGE LOTISSEMENT DE LA MAISON NEUVE DES LANDES

Rapporteur : Monsieur Patrick Durand

Le Conseil municipal est appelé à approuver la cession, à l'euro symbolique avec dispense de paiement, de la parcelle cadastrée section DZ numéro 258, d'une contenance de 1 m², située impasse de la Grange au sein du lotissement de La Maison Neuve des Landes 1 et 3, au profit de Monsieur Jean-Pierre BLANCHARD et Madame Christèle CHEVILLON. Cette cession permet de rectifier l'alignement de l'impasse de la Grange. Les frais d'acte seront pris en charge par l'aménageur BMP.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 44 VOIX POUR

15 CESSION D'UNE EMPRISE FONCIÈRE NUE AU PROFIT DE MADAME MURIEL HURTEBIZE - BOULEVARD MICHEL ANGE - QUARTIER DES JAULNIÈRES

Rapporteur : Monsieur Patrick Durand

Madame HURTEBIZE est propriétaire de la parcelle cadastrée section AS numéro 320, située 17 boulevard Michel-Ange. Dans le but de préserver un chêne, elle a sollicité la ville de La Roche-sur-Yon afin d'acquérir une emprise foncière d'une superficie d'environ 5 m² permettant ainsi de déplacer sa clôture.

La Ville a procédé à la désaffectation et au déclassement (au présent Conseil) permettant ainsi cette aliénation.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver cette cession au prix total estimé à 500 € HT soit 100 € HT le m² étant précisé que les frais incombant à cette cession seront pris en charge par l'acquéreur.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 44 VOIX POUR

16 CESSION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER AU PROFIT DE LA SCI CHLOÉ - 20 RUE FLORA TRISTAN - DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE

Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre

Par délibération du 19 septembre 2023 il a été approuvé la vente d'un ensemble immobilier 20 rue Flora Tristan au profit de Madame BATELLI. Toutefois, elle a émis ultérieurement le souhait d'acquérir ce bien sous forme d'une société civile immobilière dénommée SCI Chloé.

Il est proposé au Conseil d'approuver la cession immobilière à la SCI Chloé, toujours au prix de 126 000 € étant précisé que les frais de cette vente seront supportés par l'acquéreur.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 44 VOIX POUR

17 ACQUISITION D'UNE EMPRISE FONCIÈRE AUPRÈS DE MONSIEUR CHRISTOPHE AUBRET ET MADAME CHANTAL CHEVILLON - IMPASSE DE LA GRANGE LOTISSEMENT DE LA MAISON NEUVE DES LANDES

Rapporteur : Monsieur Patrick Durand

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'acquisition, à l'euro symbolique avec dispense de paiement, de la parcelle cadastrée section DZ numéro 260, d'une contenance de 2 m², située impasse de la Grange au sein du lotissement de La Maison Neuve des Landes 1 et 3, appartenant à Monsieur Christophe AUBRET et Madame Chantal CHEVILLON. Cette acquisition permet de rectifier l'alignement de l'impasse de la Grange. Les frais d'acte notarié seront pris en charge par l'aménageur BMP.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ PAR 44 VOIX POUR

18 MODIFICATION DE DOMANIALITÉ - APPROBATION DE CLASSEMENTS ET DÉCLASSEMENT

Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre

Dans le cadre de sa gestion du domaine public et privé, la Ville procède régulièrement à des classements et à des déclassements d'emprises foncières en vue de leur donner une nouvelle vocation.

A ce titre, la Ville souhaite classer dans le domaine public des voiries, parkings et espace vert, avenue Guy Trajan, allée de la Minoterie, rue des Cheminots, rue Pierre Sépard et déclasser du domaine public un portion d'espace vert rue Raymond Bossis.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver les modifications de domanialité suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 12 au 26 février 2024.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ PAR 44 VOIX POUR

19 ACQUISITION D'UNE EMPRISE FONCIÈRE AUPRÈS DE VENDÉE HABITAT - RUE DES MYOSOTIS QUARTIER FORGES BACQUA

Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre

Le Conseil est appelé à approuver l'acquisition, à l'euro symbolique avec dispense de paiement, de la parcelle cadastrée section BI numéro 807, d'une contenance de 233 m², située rue des Myosotis quartier Forges Bacqua, auprès de Vendée Habitat.

Cette parcelle sera classée dans le domaine public.

Les frais d'acte seront pris en charge par l'acquéreur.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ PAR 44 VOIX POUR

20 CESSION D'UNE EMPRISE FONCIÈRE AU PROFIT DE MADAME SOPHIE PROU ET SERVITUDE-IMPASSE DE LA PETITE FORGE QUARTIER FORGES BACQUA

Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la cession de la parcelle cadastrée section BI numéro 945, située impasse de la petite Forge, d'une superficie d'environ 162 m², au profit de Madame Sophie PROU au prix de 140 € HT le m² soit un prix estimé de 22 680 € HT.

Afin de permettre à Madame PROU d'accéder au domaine public via la parcelle BI 807, propriété Ville, une servitude de passage piéton sera intégrée à l'acte.

Il est précisé que tous les frais relatifs à la vente et à la servitude seront à la charge de Madame Sophie PROU.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ PAR 44 VOIX POUR

21 CESSION AU PROFIT DE MONSIEUR YOHANN JEAN ET MADAME MANON CARRADU D'UNE EMPRISE FONCIÈRE NUE - RUE RAYMOND BOSSIS LOTISSEMENT DE LA MAISON NEUVE DES LANDES

Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre

Monsieur Yohann JEAN et Madame Manon CARRADU ont sollicité la ville de La Roche-sur-Yon pour acquérir une portion de la parcelle cadastrée section P numéro 669p d'une superficie d'environ 45 m², actuellement à usage d'espace vert public, en vue de construire un garage attenant à leur propriété située 14 rue Raymond Bossis au sein du Lotissement de La Maison Neuve des Landes.

La Ville a procédé à une enquête publique permettant de déclasser cette portion du domaine public, approuvé par délibération du présent Conseil.

Le Conseil est appelé à approuver la cession de cette emprise foncière au prix de 123 € HT le m² soit un prix total estimé de 5 535 € HT.

Il est précisé que les frais d'acte seront pris en charge par les acquéreurs.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 44 VOIX POUR

22 ACQUISITION D'UNE EMPRISE FONCIÈRE À USAGE DE VOIRIE AUPRÈS DE LA SASU CAPWEST GROUPE - RUE OLOF PALME - DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE

Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre

Par délibération n°11 du 13 décembre 2022, le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition auprès de la Société WEST FINANCES de la parcelle cadastrée section CD numéro 491 d'une superficie d'environ 1 625 m² au prix de 19 500 € HT, située rue Olof Palme, en vue de la réalisation d'une continuité piétonne entre la rue Olof Palme et la rue Georges Durand.

Le nom du vendeur ayant été modifié depuis cette délibération, il est proposé au Conseil d'autoriser cette acquisition.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 44 VOIX POUR

23 PRIR DE LA VIGNE-AUX-ROSES - CESSION D'UNE EMPRISE FONCIÈRE AU PROFIT DE VENDÉE HABITAT RUE EMILE GABORY - QUARTIER DU BOURG-SOUS-LA-ROCHE

Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre

Dans le cadre du Programme d'Intérêt Régional (PRIR) de la Vigne-aux-Roses, réalisé en partenariat avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU), la déconstruction de logements appartenant à Vendée Habitat au sein du quartier de la Vigne-aux-Roses a été réalisée. La Ville doit mettre à disposition du foncier afin de reconstituer ces logements.

La Ville a identifié une emprise foncière d'environ 1 149 m², localisée rue Emile Gabory, parcelles et fractions de parcelles cadastrées BW n°122p-637-639-642-1267p-871p, relevant du zonage Ub.

Au vu de l'avis de la direction immobilière de l'Etat du 13 février 2024, la cession à l'euro symbolique avec dispense de paiement au profit de Vendée Habitat, conformément au protocole d'accord de l'ANRU, permettra la construction de 10 logements.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 44 VOIX POUR

24 CONVENTION DE SERVITUDE AU PROFIT DE ENEDIS - AMÉNAGEMENT TECHNIQUES - ROUTE DE MOUILLERON

Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre

Le Conseil Municipal est appelé à approuver les termes d'une convention de servitude au profit de ENEDIS relative à la pose d'une canalisation souterraine sur la parcelle BM 428 située route de Mouilleron.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 44 VOIX POUR

25 AIDES A LA RÉNOVATION DES DEVANTURES COMMERCIALES ET FAÇADES

Rapporteur : Madame Frédérique Pépin

Afin d'améliorer la qualité du parcours marchand, la Ville a mis en place une subvention pour inciter aux rénovations des façades de logements et des devantures commerciales. Cette subvention est basée sur une charte de qualité.

Le comité de suivi réuni le 13 février 2024, a examiné 2 nouvelles demandes d'aides à la rénovation pour un montant total de 14000 €. Il est proposé au Conseil l'approbation de ces 2 demandes de subvention :

- ✓ une aide de 7000 € pour Mme ARRAR (DEBO PROJETS), pour un projet au 5 rue des Halles ;
- ✓ une aide de 7000 € pour M. AYRAL (SCI Ar Vallet) pour un projet au 15 bis place du marché.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 43 VOIX POUR

1 élu ne prend pas part au vote : Madame Aurore Ravez.

26 APPROBATION DU CONTRAT DE VILLE ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030

Rapporteur : Madame Nathalie Gosselin

La ville de La Roche-sur-Yon, La Roche-sur-Yon Agglomération et la Préfecture de la Vendée, copilotes du contrat, et l'ensemble des acteurs concernés par la politique de la Ville ont travaillé de concert pour élaborer une contractualisation sur la génération 2024 – 2030 des Contrats de Ville, baptisés « Engagements quartiers 2030 », dont les objectifs sont fixés par une circulaire du 31 août 2023. Le Contrat de Ville constitue l'espace commun de l'ensemble des partenaires (Etat, Collectivités, acteurs de quartiers, bailleurs sociaux, associations, Conseils Citoyens, habitants et entreprises) pour construire des solutions et des projets mais aussi pour activer des partenariats au bénéfice des habitants des quartiers populaires. Le nouveau Contrat de Ville va donc, pour 6 ans (2024-2030), définir les priorités, les objectifs communs et les engagements respectifs de chaque partenaire.

Ainsi, il est proposé au Conseil d'approuver les termes de ce nouveau contrat.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 34 VOIX POUR

10 abstentions : Monsieur Guy Batiot, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Héлары, Monsieur Romain Bossis, Monsieur Vincent Lepley, Madame Martine Chantecaille.

27 CONVENTIONS ENTRE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON ET LE DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE POUR LA RÉALISATION D'UNE ACTION COLLECTIVE D'INSERTION (ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION) EN FAVEUR DE BÉNÉFICIAIRES DU RSA ET DE JEUNES 16-25 ANS BÉNÉFICIAIRES DU FONDS D'AIDE AUX JEUNES

Rapporteur : Madame Françoise Raynaud

Engagée depuis plus de 30 ans dans l'Insertion par l'Activité Economique, la ville de La Roche-sur-Yon bénéficie du soutien du Conseil Départemental qui co-finance l'encadrement et l'accompagnement de bénéficiaires du RSA et de jeunes 16-25 ans. Il est proposé au Conseil d'approuver les termes des conventions à intervenir.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 44 VOIX POUR

28 CONVENTION DE MISE EN PLACE ET DE GESTION DES RECETTES RELATIVES À LA BILLETTERIE DE L'ÉVÈNEMENT " LES Z'ATELIERS "

Rapporteur : Monsieur Maximilien Schnel

Dans sa volonté d'accompagner les associations dans le développement de leurs actions culturelles, la Ville de La Roche-sur-Yon propose de prendre en charge l'organisation et la vente de billetterie pour compte de tiers. Dans ce cadre, les services municipaux vont assurer la billetterie de l'événement « les Z'ateliers » organisé par l'association Compagnie Grizzli qui se déroulera au théâtre le 8 juin 2024. Il est proposé au Conseil d'approuver les termes de la convention établie à cet effet.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 44 VOIX POUR

29 CONVENTION DE MISE EN PLACE ET DE GESTION DES RECETTES RELATIVES À LA BILLETTERIE DE L'ÉVÈNEMENT " LES NUITS MENTEUSES "

Rapporteur : Monsieur Maximilien Schnel

Dans sa volonté d'accompagner les associations dans le développement de leurs actions culturelles, la ville de La Roche-sur-Yon propose de prendre en charge l'organisation et la vente de billetterie pour compte de tiers. Dans ce cadre, les services municipaux vont assurer la billetterie de l'événement « Les Nuits Menteuses » organisé par l'association Le Menteur Volontaire qui se dérouleront dans différents lieux de la Ville en juillet 2024. Il est proposé au Conseil d'approuver les termes de la convention établie à cet effet.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 44 VOIX POUR

30 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION LE MENTEUR VOLONTAIRE POUR L'ORGANISATION DES NUITS MENTEUSES

Rapporteur : Monsieur Maximilien Schnel

La ville de La Roche-sur-Yon soutient le développement du spectacle vivant sur son territoire et à ce titre elle accompagne le Festival Nuits Menteuses porté par l'association " Le Menteur Volontaire " , qui se déploie sur l'espace public chaque année au mois de juillet. En 2024, pour sa 3ème édition, une montée en puissance de l'événement est envisagée. Ainsi, il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention exceptionnelle de 5 000 €.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 44 VOIX POUR

31 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION BD FEST

Rapporteur : Monsieur Maximilien Schnel

L'association BD FEST organise la 2nde édition du Festival BD FEST, avec pour objectif de proposer une manifestation gratuite autour de la bande dessinée (en alliant rencontres et dédicaces avec des auteurs de Bande Dessinée) et de faire le lien entre différents acteurs culturels du territoire autour de cette thématique.

Cette manifestation a pour vocation de proposer un programme d'animations au plus proche des habitants de notre territoire et de favoriser son dynamisme et sa diversité culturelle. Cet engagement en faveur de la lecture pour tous est au cœur des fondements de l'association.

Il est proposé au Conseil d'approuver la convention jointe qui définit les rôles et engagements de la Ville et de l'Association dans le cadre de l'organisation de cet événement.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 44 VOIX POUR

32 AIDES À LA CRÉATION ET À LA DIFFUSION DES PROJETS ARTISTIQUES - ANNÉE 2024

Rapporteur : Monsieur Maximilien Schnel

Dans le cadre de son dispositif de soutien à la création et à la diffusion des associations locales professionnelles du spectacle vivant et des arts visuels, la ville de la Roche-sur-Yon attribue chaque année des subventions spécifiques ainsi que des aides en nature à des projets répondant à des critères définis.

Chaque projet sélectionné fait à présent l'objet d'une convention globale d'accompagnement qui peut aboutir à une aide à la première diffusion. En 2024, 8 projets sont concernées par l'attribution d'une subvention d'aide à la création avec la possibilité d'aides en nature, 3 projets sont concernés par l'attribution d'une subvention d'aide à la diffusion avec la possibilité d'aides en nature et 3 projets sont concernés par l'attribution d'aides en nature pour le soutien à la diffusion d'une création suit à son subventionnement au titre de l'exercice 2023.

Ainsi, il est proposé :

- ✓ 3 000 € à la compagnie 4 à corps pour la création de son spectacle « Qui Vive »,

- ✓ 2 000 € à la compagnie Quelqu'unS pour la création de son spectacle « Semer-Cueillir-Manger-Devenir (le monde) »,
- ✓ 1 500 € à la compagnie La nuit tous les chats pour la création de son enregistrement - spectacle hommage à Barbara,
- ✓ 2 500 € au collectif Mordicus pour la création de son spectacle « Elvis »,
- ✓ 6 000 € à la compagnie Le Bazar Mythique pour la création de son spectacle « Amglo ou l'histoire de Narcisse Pelletier »,
- ✓ 2 000 € à la compagnie Clou pour la création de son spectacle « Caïds »,
- ✓ 3 000 € à la compagnie Croche pour la création de son spectacle « Tinkui »,
- ✓ 4 000 € à l'association To think to do pour la création du projet de Guillaume Cousin « L'Éternel retour »,
- ✓ 2 000 € à la compagnie Clou pour la diffusion de son spectacle « Céline d'Yon »,
- ✓ 2 000 € à la compagnie La mouche pour la diffusion de son spectacle « L'Événement »,
- ✓ 3 000 € à l'association To think to do pour la diffusion de l'installation d'art visuel « Le silence des particules ».

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 44 VOIX POUR

33 ACCOMPAGNEMENT ET CONSEIL EN DIRECTION DES PROJETS ARTISTIQUES INNOVANTS POUR LE TERRITOIRE - ASSOCIATION ANIAAN

Rapporteur : Monsieur Maximilien Schnel

Dans le cadre de son projet culturel de territoire, la ville de La Roche-sur-Yon met en place un nouveau dispositif d'accompagnement d'une association culturelle professionnelle, en situation d'émergence. Un panel d'aides en nature sera accordé à l'association retenue sur une année et reconductible deux fois. Pour l'année 2024, l'association Aniaan a été sélectionnée. Il est proposé au Conseil d'approuver les termes de la convention établie à cet effet.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 44 VOIX POUR

34 CONVENTIONS DE PARTENARIAT ET MÉCÉNAT - LA BICENTENAIRE 2024

Rapporteur : Monsieur Sébastien Allain

La 21ème édition de « La Bicentenaire » est un événement sportif, convivial et familial, pour sportifs compétiteurs ou amateurs, de tout âge. Une course décalée, quatre courses pédestres et quatre parcours de randonnée sont organisés sur des parcours urbains, aménagés et sportifs, avec l'aide d'associations (Athlétic Club La Roche-sur-Yon, le Comité Départemental de Randonnée Pédestre, La Galoche, Les Baladins).

Différentes sociétés se sont associées pour en assurer la réussite à la fois sur le plan technique, médiatique et sportif. Il est proposé au Conseil d'approuver les termes des conventions :

- de partenariats financiers entre la ville de La Roche-sur-Yon et les sociétés « INTERSPORT » et « GA SYNERGY » pour « La Bicentenaire » 2024 ;

- de partenariat de valorisation entre la ville de La Roche-sur-Yon et la société « Centre Distribution .Leclerc – SAS OUDAIRIES ».

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 44 VOIX POUR

35 MARCHE ET COURSE DISCO LA BICENTENAIRE - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION LE RIRE MÉDECIN

Rapporteur : Monsieur Sébastien Allain

Dans le cadre de la marche et course disco de La Bicentenaire, la ville de La Roche-sur-Yon souhaite apporter son soutien à l'association Le Rire Médecin et se mobiliser pour la cause des enfants malades. Deux euros seront reversés à l'association par inscription. Il est proposé au Conseil d'approuver les termes de la convention établie à cet effet.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 36 VOIX POUR

8 abstentions : Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Héлары, Monsieur Romain Bossis, Monsieur Vincent Lepley, Madame Martine Chantecaille

36 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE À L'ASSOCIATION " COORDINATION DES CLUBS DE PÉTANQUE "

Rapporteur : Monsieur Sébastien Allain

Comme chaque année, l'organisation du National pétanque nécessite une location de chapiteaux. La conjoncture actuelle a entraîné un surcoût de cette facture. Il est proposé au Conseil municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 5 000 € à la Coordination des clubs de pétanque, pour lui permettre de prendre en charge cette dépense.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 44 VOIX POUR

37 RÉNOVATION DU PLATEAU SPORTIF PIERRE MENDÈS FRANCE

Rapporteur : Monsieur Dominique Guillet

Le plateau sportif du Lycée Pierre Mendès France est aujourd'hui vétuste, il est nécessaire d'entreprendre des travaux pour permettre aux usagers de bénéficier d'installations sécurisées. Ce projet de rénovation du plateau sportif doit permettre une pratique sûre pour l'ensemble des usagers. Il est proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions nécessaires au montage financier de ce projet.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES HT		RECETTES		
Travaux sur le plateau	186 038 €	Conseil Régional Pays de la Loire	104 859 €	50 %
Travaux sur les accès	23 680 €	Etat (DSIL)	20 000 €	10 %
		Conseil Départemental de Vendée	41 944 €	20 %
		Autofinancement	42 915 €	20 %
TOTAL	209 718 €	TOTAL	209 718 €	100 %

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 44 VOIX POUR

38 RÉGLEMENT CONCOURS PHOTOS POUR LE MOIS DE L'EUROPE

Rapporteur : Monsieur Philippe Porté

Le 9 mai est la Journée de l'Europe et le mois de mai est consacré à une sensibilisation renforcée à l'Union européenne sur le territoire de La Roche-sur-Yon et cela dans le cadre de la labellisation de la Ville en tant

que représentant officiel de la Commission européenne pour l'ensemble du territoire de la Vendée, EUROPE DIRECT Vendée.

En cette année électorale européenne 2024, un concours photos « L'Europe à La Roche-sur-Yon » est proposé à la population de La Roche-sur-Yon et son agglomération afin de permettre aux habitants de tous âges de se rendre compte de façon plus active de l'impact de l'Union européenne dans leur vie quotidienne.

Il est proposé au Conseil d'approuver l'organisation de ce concours photos selon les conditions indiquées dans le règlement annexé.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ PAR 44 VOIX POUR

MONSIEUR LE MAIRE A RENDU COMPTE DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES